

RAPPORT 18

Plan de gestion du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage

RioTinto

SimFer

Projet Simandou de Rio Tinto

Rio Tinto Simfer

Immeuble Cocotier
Coleah Route Niger
Commune de Matam
BP848, Conakry
République de Guinée

Plan de gestion du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage

I-SZ-6370-H-PLN-00006

APPROBATIONS			
DOCUMENT NUMÉRO :		I-SZ-6370-H-PLN-00006	
RÉVISION :		STATUT : Incorporation des conditions CTAE	
Statut	Nom	Poste	Signature
Auteur			
Révisé			
Approuvé			

Revision History					
Rév	Date	Commentaires	Auteur	Révisé	Approuvé
	30 avril 2024	Incorporation des conditions CTAE			
	30 juin 2023	Émis avec EIES			

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	i
1 Introduction	1
1.1 Objet du présent plan de gestion	1
1.2 Objectifs.....	2
1.3 Relations avec d'autres plans de gestion.....	2
1.3.1 Plan d'aménagement de la Forêt classée du Pic de Fon du gouvernement guinéen (2023)	3
1.4 Structure du présent document	4
1.5 Spices en danger et priorités.....	4
1.6 Facteurs déterminants de la chasse à la viande de brousse et du commerce de la faune sauvage	6
1.7 Impacts potentiels de la croissance démographique et des migrations induites	7
2 Exigences légales et autres exigences	9
3 Impacts potentiels du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage et leur lien avec d'autres plans de gestion	10
4 Mesures de contrôle	11
5 Rôles et responsabilités	28
5.1 Résumé des rôles et responsabilités	28
5.2 La formation	30
5.3 Plan de renforcement des capacités	30
6 Surveillance des mesures de contrôle	31
7 Vérifications et mesures correctives	35
7.1 Gestion du changement	35
7.2 Évaluation de la conformité et mesures correctives.....	35
7.3 Examen de l'efficacité du plan.....	35
7.4 Programme provisoire d'audit et d'inspection.....	35
8 Rapports et archivage des informations	37
8.1 Rapports	37
9 La période d'exécution et le coût	38
10 Références	39

TABLEAUX

Tableau 1.1	Espèces chassées dans la zone du Projet, d'après les enquêtes de l'étude d'impact environnemental et social	5
Tableau 1.2	Principaux facteurs de la chasse illégale et du commerce de la faune sauvage	6

Tableau 3.1	Impacts potentiels du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage identifiés dans l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, et plans dans lesquels ils sont abordés	10
Tableau 4.1	Mesures d'évitement et de minimisation pour la zone minière sous le contrôle strict de Rio Tinto Simfer.....	12
Tableau 4.2	Mesures d'évitement et de minimisation dans les zones situées en dehors de la Zone minière (Zone de production et Zone entièrement protégée)	17
Tableau 4.3	Mesures d'évitement et de minimisation dans la zone de l'embranchement ferroviaire (y compris le camp de construction et les routes d'accès) en dehors de la Zone minière et en dehors de la Zone de production et de la Zone entièrement protégée.....	21
Tableau 5.1	Rôles et responsabilités	28
Tableau 5.2	Rôles et responsabilités des trois principales parties normalement impliquées dans l'exécution et la supervision du Plan de gestion du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage	29
Tableau 6.1	Indicateurs de réponse pour la gestion de la faune prioritaire	33
Tableau 7.1	Programme provisoire d'audit et d'inspection	36
Tableau 8.1	Rapports de l'entrepreneur à la société.....	37

FIGURES

Figure 1.1	Mise en œuvre des plans de gestion à l'intérieur et à l'extérieur de la zone minière	3
------------	--	---

ABRÉVIATIONS

AEWA	Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie
FC	Forêt classée
CFZ	Centre forestier de N'Zérékoré
CEGENS	Centre de gestion de l'environnement de Monts Nimba et Simandou
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
RMC	Registre des mesures de contrôle
CEM	Convention internationale sur les espèces migratrices (Convention on Migratory Species)
COGEF	Comités de gestion forestière
EPC	Espèces prioritaires pour la conservation
CR	En danger critique d'extinction (statut UICN)
EN	En danger (statut UICN)
EIES	Étude d'impact environnemental et social
EGP	Entrepreneur chargé de la gestion du projet
GoG	Gouvernement de Guinée
SSEC	Santé Sécurité Environnement Communauté
SFI	Société financière internationale
SFI PS6	Norme de performance 6 de la Société financière internationale
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
ICP	Indicateur clé de performance
RELA	Registre des exigences légales et autres exigences
OSEG	Outil de suivi de l'efficacité de la gestion
PG	Plan de gestion
ONG	Organisation non gouvernementale
PdF	Pic de Fon
FC du PdF	Forêt classée du Pic de Fon
PG de la FC du PdF	Plan de gestion de la forêt classée du Pic de Fon
RTS	Rio Tinto Simfer
VU	Vulnérable (Statut UICN)

1 Introduction

1.1 Objet du présent plan de gestion

La chasse et la vente d'animaux sauvages pour l'alimentation - la viande de brousse - est une source importante de protéines et de revenus pour les ménages ruraux dans une grande partie de la Guinée. La chasse et la consommation de viande de brousse revêtent également une importance culturelle pour de nombreuses personnes. En Guinée, comme dans toute l'Afrique subsaharienne, le commerce de la viande de brousse est économiquement important.

Certaines activités de chasse et de vente de viande de brousse sont légales, présentent des avantages sociaux et n'ont que peu ou pas d'impact écologique, comme, par exemple, la chasse à l'aulacode (*Thryonomys swinderianus*) dans les terres agricoles ou à proximité immédiate de celles-ci. Cependant, certaines populations de rongeurs comme les porcs-épics à crête (*Hystrix cristata*) sont déjà fortement affaiblies et exploitées sans discernement.

La chasse des espèces de grands vertébrés, en particulier les ongulés (par exemple, le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le céphalophe à flancs roux (*Cephalophus rufilatus*)), les primates, les petits carnivores (par exemple, les genettes, la loutre) et les fourmiliers (par exemple, le pangolin, l'oryctérope (*Orycteropus afer*)) est souvent non durable, et conduit au déclin de ces populations. Ce phénomène peut avoir des effets à long terme sur le fonctionnement de l'écosystème dans son ensemble. La chasse non durable peut également avoir un impact social négatif en réduisant la disponibilité des protéines ou les revenus de la chasse.

Des projets tels que celui du Simandou pourraient entraîner une augmentation significative de la demande en apport de protéines animales et donc une augmentation de la chasse à la viande de brousse, principalement par le biais de trois mécanismes :

- l'augmentation du nombre de consommateurs, en particulier dans les marchés urbains, en raison de l'immigration,
- un meilleur accès à des zones autrefois isolées et à des zones de chasse,
- l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs dans les villes.

L'augmentation de la chasse à la viande de brousse pourrait avoir un impact sur des espèces prioritaires telles que le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*), ou sur des sites prioritaires tels que les aires protégées. Pour les espèces prioritaires, les impacts non atténués de la chasse pourraient être plus importants que la simple perte ou la perturbation de l'habitat.

La chasse est autorisée en République de Guinée et l'activité bénéficie d'une réglementation rigoureuse dont l'application est parfois le point faible. Un plan de gestion (PG) de la chasse et du secteur cynégétique vise à contribuer au contrôle de l'activité cynégétique et du commerce du gibier dans les limites de la légalité. La notion de « contribution » est importante ici car le Plan de gestion de la viande de brousse et du commerce de la faune sauvage est interdépendant d'autres plans de gestion tels que:

- les plans de gestion des espèces ou groupes d'espèces,
- le Plan de gestion des services écosystémiques, puisque la faune et la flore sauvages font partie des ressources naturelles renouvelables,
- le Plan de gestion du développement communautaire.

Ce plan établit les principes d'évitement et de réduction des impacts de la chasse et de la commercialisation de la viande de brousse dans le cadre du Projet Simandou de Rio Tinto sur le site minier. Il doit être considéré comme la première étape vers la mise en œuvre d'un système de gestion durable de la chasse et du gibier par le biais d'approches communautaires et participatives.

Un plan de gestion plus détaillé devrait être préparé sur la base d'enquêtes plus ciblées et plus précises sur la chasse et la viande de brousse commerciale qui décrivent précisément tous la filière de chasse et de commerce de la viande de brousse dans la zone d'étude locale. Comme ces études nécessitent 8 à 12 mois pour fournir des données fiables, ce plan préliminaire est basé sur la littérature existante et sera mis à jour sur la base des enquêtes plus détaillées qui devraient avoir lieu en 2023/2024.

1.2 Objectifs

L'objectif de ce plan est d'éviter et/ou de réduire les impacts sur la faune prioritaire et les communautés locales qui dépendent de la viande de brousse pour leur apport en protéines ou leurs revenus. Cet objectif sera atteint en empêchant la chasse illégale, la consommation et la vente de viande de brousse ou d'animaux vivants dans et autour de la Forêt classée du Pic de Fon (FC du Pdf) par les employés ou les entrepreneurs de Rio Tinto Simfer (RTS), ainsi qu'en minimisant l'augmentation de la consommation et du commerce résultant de la migration induite et de l'amélioration de l'accès, lorsque cela est possible.

1.3 Relations avec d'autres plans de gestion

Le plan de gestion du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage fait partie d'un ensemble de plans qui font partie du Système de gestion de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de la communauté (SSEC) de MineCo, et qui orientent et informent le Système de gestion SSEC des entrepreneurs. Les plans de gestion sont des documents évolutifs qui garantissent un suivi centralisé des engagements et des actions en faveur de la biodiversité adoptés par le Projet.

Dans la zone minière, la mise en œuvre des mesures de gestion est soumise au contrôle strict du Système de gestion SSEC de MineCo. Le Plan de gestion de la viande de brousse et du commerce de la faune sauvage comprend une série de mesures visant à empêcher l'implication des employés et des entrepreneurs dans la chasse ou le commerce de la viande de brousse. Cependant, les impacts indirects de l'afflux peuvent se produire en dehors de la zone minière, où le Projet a moins d'autorité pour gérer efficacement les impacts. Rio Tinto Simfer met en œuvre une série d'initiatives et de plans de gestion en dehors du site qui visent également à minimiser les effets sur l'utilisation et le commerce de la viande de brousse dans la zone élargie. Il s'agit notamment du Plan de gestion de la migration induite par le Projet, des plans de développement communautaire, de la Stratégie de développement régional, etc. Les plans de gestion impliquent une collaboration avec des partenaires tels que le gouvernement guinéen, les organisations non gouvernementales (ONG) et le secteur privé (entrepreneurs et autres projets miniers environnants). Le plan d'aménagement de la Forêt classée du Pic de Fon (PG de la FC du Pdf) est l'une de ces initiatives. La section 3 fournit plus d'informations sur les impacts pris en compte dans ce plan et sur les relations avec d'autres plans.

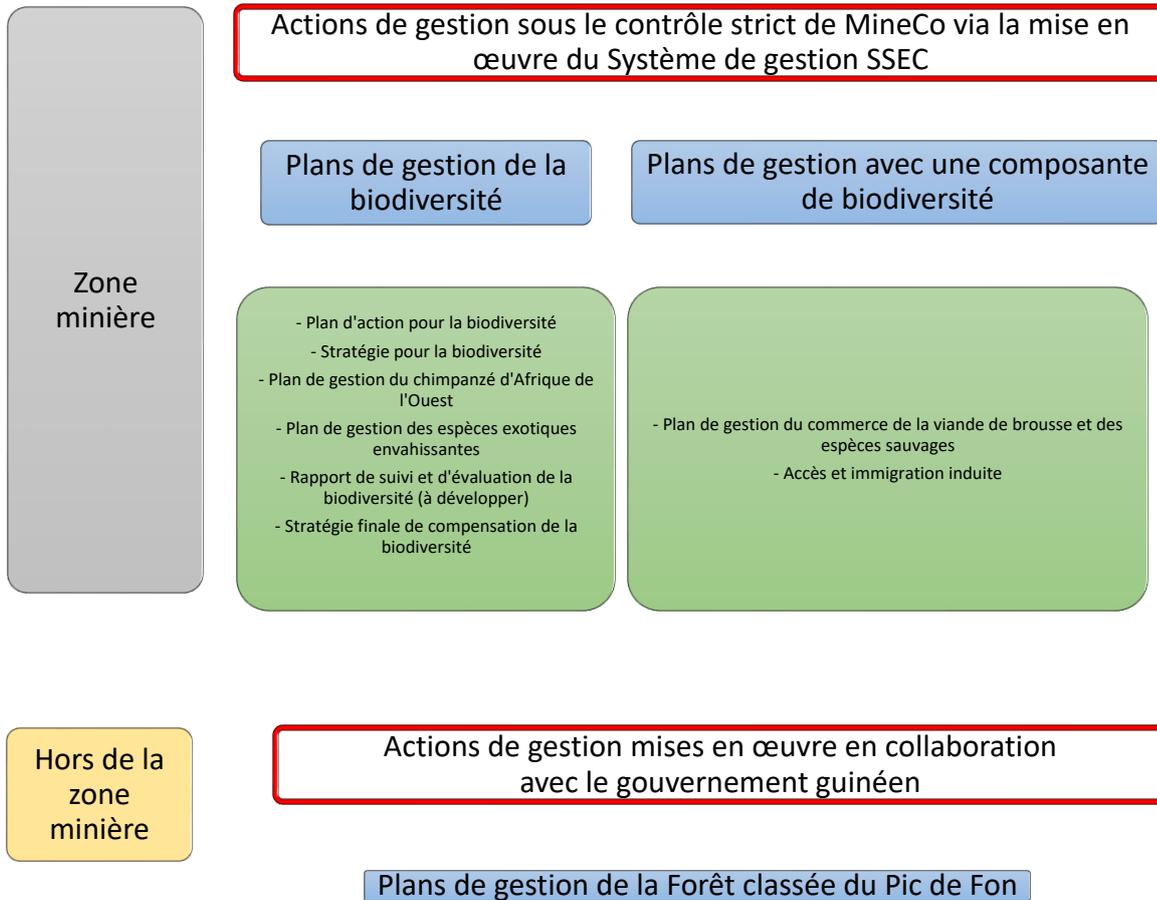


Figure 1.1 Mise en œuvre des plans de gestion à l'intérieur et à l'extérieur de la zone minière

1.3.1 Plan d'aménagement de la Forêt classée du Pic de Fon du gouvernement guinéen (2023)

Comme indiqué ci-dessus, le PG de la FC du PdF est un plan particulièrement important pour tenter de minimiser les impacts du Projet sur la viande de brousse. Rio Tinto Simfer a soutenu l'élaboration de la version actualisée du PG de la FC du PdF 2023, afin de concilier la conservation de la biodiversité, l'extraction du minerai de fer et la gestion durable des ressources naturelles renouvelables. Le plan sera bien financé, pourrait bénéficier d'un soutien supplémentaire de la part des ONG et est sur le point d'être soumis à l'approbation du gouvernement.

Les principaux objectifs du PG de la FC du PdF 2023 sont les suivants:

- des populations végétales et animales saines dans un écosystème qui fonctionne, en protégeant et en rétablissant les espèces menacées, le cas échéant.
- des habitats intacts, connectés et représentatifs comme fondement de la reconstitution de la faune et de la flore, en maintenant les processus écologiques qui fournissent des services écosystémiques à tous.
- l'amélioration du bien-être et de l'égalité des opportunités pour les communautés locales.
- une forêt classée (FC) qui est effectivement cogérée (avec la participation de structures organisationnelles communautaires) et qui dispose de ressources durables produisant des résultats sociaux en matière de conservation.

Le plan adopte un système de gouvernance en cogestion pour impliquer les communautés locales, le gouvernement, Rio Tinto Simfer et d'autres parties prenantes, notamment le Centre forestier de N'Zérékoré (CFZ), le Centre de gestion de l'environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS), les Comités de gestion forestière (COGEFS) et la confrérie des chasseurs de Manden Mori.

La forêt sera divisée en zones comprenant la Zone minière - la concession minière de Rio Tinto Simfer – et la Zone de gestion forestière, qui comprend une zone entièrement protégée, et une Zone de production. Une série complète de mesures est décrite dans le PG de la FC du PdF (2023), notamment l'augmentation du nombre de gardes forestiers et de la surveillance associée, le renforcement de la surveillance des grands mammifères et la poursuite des recherches sur les assemblages et la répartition de la flore et de la faune, l'amélioration de la gestion des incendies, le renforcement de la surveillance des changements dans les habitats et la restauration des habitats. Le PG de la FC du PdF fait également référence au rôle important que jouera le développement communautaire dans les villages environnants pour garantir l'efficacité des mesures proposées au sein de la FC du PdF.

Il convient toutefois de noter que le gouvernement et la Banque mondiale ont lancé une nouvelle stratégie pour les zones protégées visant à augmenter de manière significative la zone sous protection. L'un des nouveaux parcs nationaux proposés est centré sur la FC du PdF mais s'étend vers l'extérieur, couvrant une zone beaucoup plus large dans les basses terres ainsi que le Mont Béro. Cela pourrait avoir des conséquences sur les mesures identifiées dans ce plan, mais aussi sur leur mise en œuvre. Ce plan sera mis à jour lorsque les implications de cette stratégie seront mieux comprises.

1.4 Structure du présent document

Le plan est structuré comme suit:

- **Suite de la section 1:** Espèces en danger et facteurs déterminants de la chasse et du commerce de la viande de brousse et des espèces sauvages
- **Section 2:** Exigences légales et autres
- **Section 3:** Incidences potentielles abordées (y compris référence à d'autres plans et documents, le cas échéant)
- **Section 4:** Mesures de contrôle (actions de gestion générales)
- **Section 5:** Rôles et responsabilités
- **Section 6:** Suivi
- **Section 7:** Assurance
- **Section 8:** Rapports et archivage

1.5 Spices en danger et priorités

À ce stade du développement du Projet et des études sur l'environnement et la biodiversité, on ne dispose pas de données fiables actualisées ou récentes sur la chasse légale ou illégale. Cependant, il existe des données éparses provenant de travaux datant de plus de 10 ans et montrant au moins que la chasse était, à l'époque, pratiquée dans la zone d'influence du projet minier, y compris dans la FC du PdF. Ceci semble être confirmé par l'étude en cours de surveillance des chimpanzés et des grands mammifères.

Toutes les études sur la chasse et la commercialisation du gibier et de la viande de brousse réalisées en Guinée, et plus particulièrement en Guinée forestière, au cours des 30 dernières années ont mis en évidence la surexploitation de la faune sauvage, qui peut conduire à la raréfaction voire à l'extinction de certaines espèces au niveau local ou régional (Dufour, 2001 ; Colyn et Dufour, 2005 ; Dufour, 2006 ; Bruguière et Magassouba, 2009 ; Dufour, 2013).

Cela montre les principales espèces connues pour être chassées pour la viande de brousse dans la zone du Projet sur la base de la littérature disponible, y compris les données éparses collectées au cours des 10 dernières années.

L'augmentation de la chasse à la viande de brousse est susceptible d'affecter le plus les espèces les plus grosses et dont la reproduction est plus lente. Bien que ce plan vise à éviter une augmentation non durable de la chasse et du commerce de viande de brousse, la priorité sera d'éviter une augmentation et de réduire les niveaux actuels de chasse et de commerce de viande de brousse du chimpanzé d'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*) et d'autres primates, tels que le colobe noir et blanc (*Colobus polykomos*) et le singe de Diane (*Cercopithecus diana*), en particulier. Ces espèces sont ci-après dénommées « espèces prioritaires pour la conservation » (EPC).

Tableau 1.1 Espèces chassées dans la zone du Projet, d'après les enquêtes de l'étude d'impact environnemental et social

Groupe d'espèces	Description
Primates	<p>Les espèces connues pour être chassées sont les suivantes : le chimpanzé occidental (<i>Pan troglodytes verus</i>), le colobe noir et blanc (<i>Colobus polykomos</i>), le singe de Diane (<i>Cercopithecus diana</i>) et le mangabey fuligineux (ou cercocèbe enfumé).</p> <p>Remarques:</p> <p>Le chimpanzé occidental (<i>Pan troglodytes verus</i>) a été récemment évalué pour la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN en 2016 ; il est classé dans la catégorie en danger critique d'extinction (CR) (Humble, T., Boesch, C., Campbell, G., Junker, J., Koops, K., Kuehl, H. & Sop, T. 2016). Annexe I de la CITES.</p> <p>Le singe de Diane (<i>Cercopithecus diana</i>) a été récemment évalué pour la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN en 2019 ; il est classé dans la catégorie en danger (EN) (Koné, I., McGraw, S., Gonedelé Bi, S. & Oates, J.F. 2019). Annexe I de la CITES.</p> <p>Le mangabey fuligineux (<i>Cercocebus atys</i>) a été récemment évalué pour la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN en 2019 ; il est classé vulnérable (VU) (Koné, I., McGraw, S., Gonedelé Bi, S. & Barrie, A. 2020). Annexe II de la CITES.</p> <p>D'autres primates, dont le singe vert (<i>Chlorocebus sabaeus</i>), le babouin de Guinée (<i>Papio papio</i>), le singe de Campbell (<i>Cercopithecus campbelli</i>), le petit singe à nez blanc (<i>Cercopithecus petaurista</i>), le singe patas (<i>Erythrocebus patas</i>) et le potto d'Afrique de l'Ouest (<i>Perodicticus potto</i>) ont également été recensés lors d'études de marché.</p>
Autres mammifères	<p>Plusieurs autres espèces de mammifères ont fait l'objet d'une chasse intensive dans et autour de la FC PdF, le Potamochère roux ou porc sauvage (<i>Potamochoerus porcus</i>), les ongulés (Buffle, Guib harnaché (<i>Tragelaphus scriptus</i>), duikers) et les grands rongeurs (Aulacode (<i>Thryonomys swinderianus</i>), Porc-épic à crête (<i>Hystrix cristata</i>)) étant les plus fréquemment observés lors des anciennes enquêtes baseline (enquêtes de référence ou de l'état initial) sur le marché de la viande de brousse en Guinée Forestière (Dufour, 2001 ; Dufour, 2002 ; Dufour, 2006) ainsi qu'en Haute Guinée (Dufour et al., 2013). Un plus petit nombre d'autres espèces telles que les petits carnivores (par exemple, la genette, la loutre), et les fourmiliers (Pangolin, Oryctérope (<i>Orycteropus afer</i>)) sont également observés comme étant chassés.</p> <p>Remarques:</p> <p>Le Pangolin terrestre géant (<i>Smutsia gigantea</i>) a été récemment évalué pour la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN en 2019 ; il est classé EN (Nixon, S., Pietersen, D., Challender, D., Hoffmann, M., Godwill Ichu, I., Bruce, T., Ingram, D.J., Matthews, N. & Shirley, M.H.2019). Annexe I de la CITES.</p> <p>Le Pangolin à petites écailles (<i>Phataginus tricuspis</i>) a été récemment évalué dans la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN en 2019 ; il est classé EN (Pietersen, D., Moumbolou, C., Ingram, D.J., Soewu, D., Jansen, R., Sodeinde, O., Keboy Mov Linkey I flankoy, C., Challender, D. & Shirley, M.H. 2019.). Annexe I de la CITES.</p>

Groupe d'espèces	Description
Oiseaux et autre faune	<p>La chasse à la viande de brousse est moins axée sur les oiseaux et d'autres animaux non mammifères tels que les reptiles. Ce nombre plus faible peut indiquer qu'ils sont pris de manière opportuniste plutôt que délibérée ou qu'ils sont consommés directement par les ménages. Les espèces dont on sait qu'elles sont présentes dans la zone d'étude de la biodiversité du projet, comme les pythons et les crocodiles, sont ciblées ailleurs pour le commerce des parties (par exemple, les peaux). Bien qu'il n'y ait aucune preuve à ce jour que cela constitue un problème important dans la zone d'étude de la biodiversité du Projet, cette situation pourrait changer à l'avenir en fonction de l'évolution des conditions économiques et sociales (par exemple, en raison de l'immigration induite par le Projet).</p> <p>Le crocodile nain africain (<i>Osteolaemus tetraspis</i>) a été évalué pour la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN en 1996 et est classé VU (Crocodile Specialist Group. 1996.). Annexe I de la CITES.</p>

1.6 Facteurs déterminants de la chasse à la viande de brousse et du commerce de la faune sauvage

Le tableau 1.2 ci-dessous présente les principaux facteurs de la chasse illégale et du commerce de la faune sauvage en Afrique de l'Ouest. Ces facteurs sont des voies d'impact potentielles. Ils constituent également des points d'entrée potentiels pour réduire ces impacts.

Tableau 1.2 Principaux facteurs de la chasse illégale et du commerce de la faune sauvage

Facteur	Description
<p>Demande croissante de l'apport en protéines dans les zones rurales</p> <p>Hausse des revenus urbains et baisse des revenus ruraux</p>	Principalement en raison de la croissance de la population humaine, mais aussi de l'augmentation du pouvoir d'achat.
Augmentation de la demande de viande de brousse dans les zones urbaines	En raison de la croissance démographique dans les villes, la demande de viande de brousse, qui peut être une préférence culturelle même si elle est plus chère que d'autres types de protéines, augmente.
Empiètement de l'homme sur les zones de faune sauvage	L'amélioration de l'accès (par exemple, davantage de routes ou des moyens de transport plus efficaces dans la brousse, tels que les motos) aux zones riches en espèces sauvages, ainsi que l'augmentation de la population humaine à proximité de ces zones.
Systèmes pénaux inadéquats et manque d'application de la Loi	Manque d'application des lois relatives à la chasse illégale ou au commerce de viande de brousse, et investissements limités dans l'application de la Loi.
<p>Absence de moyens de subsistance alternatifs équivalents sur le plan économique</p> <p>Pauvreté et chômage</p>	Liées à l'absence d'activité économique ou d'opportunités d'emploi pouvant concurrencer la chasse à la viande de brousse dans de nombreuses zones rurales où la faune sauvage est présente.
<p>Absence d'autres sources de nourriture</p> <p>Insécurité alimentaire</p>	<p>L'effort important, la faible productivité et la gestion inadéquate de l'élevage peuvent le rendre non rentable. Le niveau constant d'effort requis pour l'élevage peut être incompatible avec les modes de vie traditionnels.</p> <p>L'élevage est essentiellement pratiqué de manière extensive et les troupeaux, souvent importants, constituent une source de revenus dont l'exploitation est volontairement limitée afin d'en augmenter la valeur sur le marché.</p>

Facteur	Description
Manque d'information et d'éducation concernant les droits sur les espèces sauvages ou les terres, et/ou manque d'information concernant l'importance économique et les possibilités de gestion à long terme des espèces sauvages.	Crée une situation de « libre accès » dans laquelle les individus ou les communautés ne sont guère incités à chasser et à exploiter les ressources fauniques de manière durable.
Instabilité politique, corruption et mauvaise gouvernance	La chasse illégale semble souvent augmenter pendant les périodes d'instabilité politique ou lorsque la mauvaise gouvernance et les défaillances dans l'application de la Loi persistent.
Demande de parties du corps d'animaux sauvages pour la médecine traditionnelle et les cérémonies	Certains animaux sauvages sont chassés spécifiquement pour ces raisons, et ils peuvent augmenter la rentabilité de la chasse illégale à la viande de brousse en général. Il s'agit souvent d'un facteur mineur de la chasse à la viande de brousse.
Disponibilité de fil de fer, de fusils de chasse et de munitions en abondance	Le fil de fer (le même que celui utilisé pour les clôtures ou les freins de bicyclette) est facilement disponible et utilisé pour fabriquer des pièges. Là où il y a un développement économique, le coût des armes et des munitions diminue par rapport aux revenus.

REMARQUE(S):

1. Source : adapté de Balme et. Al, 2012.

1.7 Impacts potentiels de la croissance démographique et des migrations induites

La pratique de la chasse, qu'elle soit légale ou illégale, dans la zone du Projet a été mise en évidence dès les premières études sur la faune menées en 2002/2003 par l'ONG Conservation International.

Les différentes études menées depuis lors dans la concession minière, y compris dans la FC du PdF, ainsi qu'auprès des communautés voisines, ont montré que non seulement cette pratique perdure, mais qu'elle alimente également la filière du gibier commercial (Rapport sur le marché de la viande de brousse au Pic de Fon, Avril 2011).

L'étude de 2009 à 2010 est la seule jamais réalisée dans la zone du Projet. Les données présentées dans ce rapport ont été collectées pendant 19 mois au total sur une période de 23 mois entre février 2009 et décembre 2010. Les sites d'étude comprenaient 8 marchés hebdomadaires (Beyla, Boola, Dandano, Gbonodou, Kouankan, Moribadou, Nionsomoridou, Yendedou) entourant le PdF et deux marchés urbains plus importants (N'Zérékoré et Seredou) à proximité.

Cette étude a permis de mettre en évidence la gamme d'espèces ciblées par la chasse et le commerce du gibier, la biomasse que cela représente et l'importance des variations saisonnières, ainsi que de fournir des indications sur l'importance commerciale de la filière du gibier.

Il semble évident qu'une augmentation de la population dans la zone du Projet entraînera sans aucun doute une augmentation de la demande de viande de brousse, qu'il serait utile de pouvoir calculer.

Cependant, les données de l'étude sont désormais anciennes et dépassées, et ne sont pas représentatives de la situation actuelle. En outre, l'étude présente un certain nombre de lacunes, telles que (mais pas seulement):

- Un suivi de la consommation des ménages qui aurait fourni des données de référence pour un échantillon de familles;
- Une définition de ce que l'on entend par « carcasse » afin d'obtenir des données réalistes et statistiquement utilisables;

- L'estimation de l'âge ou de la tranche d'âge des animaux capturés, soit sur la base d'une analyse des classes d'âge dentaires, soit sur la base du poids de l'animal frais;
- L'identification des zones de capture.

Il serait donc particulièrement hasardeux, voire incohérent, de tenter d'utiliser les données de cette étude pour faire des projections basées sur les résultats de l'analyse des migrations potentielles induites par le Projet.

Toutefois, en se basant sur des résultats d'études beaucoup plus complètes menées en Guinée et dans les pays voisins, et qui confirment les tendances générales, il est possible de formuler des hypothèses selon lesquelles, en l'absence de mesures d'atténuation et de contrôle appropriées:

- Une augmentation de la population humaine dans la périphérie immédiate du Projet entraînera une augmentation de la demande de viande de brousse au moins proportionnelle à cette augmentation;
- Cette augmentation de la demande en viande de brousse entraînera une augmentation de la pression de chasse sur l'ensemble du territoire, et donc encore plus dans la FC du PdF, mais aussi très probablement dans d'autres aires protégées de la région (Mont Béro, Mont Tétini, voire la Réserve de Biosphère de Ziama);
- L'augmentation de la pression de la chasse peut être telle qu'elle menace à court ou à long terme de disparition la plupart des espèces locales de mammifères et d'autres animaux.

2 Exigences légales et autres exigences

Les obligations légales et autres du Projet sont définies dans le Registre des exigences légales et autres exigences (RELA) et gérées par le Système de gestion SSEC.

Les exigences légales applicables à ce plan sont les suivantes:

- Le Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse (Loi Ordinaire N° 2018/0049/AN Portant Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse);
- Le Code de l'environnement (Loi L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019, portant Code de l'Environnement de la République de Guinée);
- Arrêté conjoint A/2020/1591 relatif à la protection des espèces de faune et de flore en Guinée (intégralement protégées et partiellement protégées);
- Le Code forestier (L/2018/0049/AN, L/2017/060/AN et le décret D/2017/338/PRG/SGG);
- Le Code des collectivités locales (Loi L/2017/040/AN du 24 février 2017 portant Code Révisé des Collectivités locales).

Les normes et lignes directrices internationales et d'entreprise pertinentes sont notamment les suivantes:

- La Liste rouge de l'UICN des espèces menacées
- La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- La Convention internationale sur les espèces migratrices (annexes I et II de la CEM)
- L'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA Colonnes A, B, C du tableau I)
- La Norme de performance 6 de la Société financière internationale (SFI) : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes (SFI 2012 ; SFI 2019)
- Les directives de la SFI en matière d'environnement, de santé et de sécurité dans l'industrie minière (décembre 2007)
- Les directives générales de la SFI en matière d'environnement, de santé et de sécurité (avril 2007)
- La Stratégie de Rio Tinto Simfer en matière de biodiversité

Ces exigences et normes, ainsi que les engagements pertinents définis dans l'étude d'impact environnemental et social (EIES) de la mine, les EIES par classe et le registre des mesures de contrôle du projet (RMC), constitueront la base de l'évaluation de la conformité avec les exigences légales et autres applicables à ce plan dans le cadre du Système de gestion SSEC de MineCo.

3 Impacts potentiels du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage et leur lien avec d'autres plans de gestion

L'EIES de 2012 pour la mine de Simandou a identifié les impacts potentiels suivants: Tableau 3.1, Impacts potentiels de la chasse et du commerce de la faune sauvage identifiés dans l'étude d'impact environnemental et social, et les plans dans lesquels ils sont abordés, découlant de la chasse et du commerce de la faune sauvage associés au développement de la mine. La relation entre le plan de gestion de la viande de brousse et du commerce de la faune sauvage et les autres plans de gestion est également indiquée.

Tableau 3.1 Impacts potentiels du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage identifiés dans l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, et plans dans lesquels ils sont abordés

Impacts	Référence pour les mesures de gestion et de contrôle	
Impacts directs		
Chasse à la viande de brousse à une échelle plus large et plus commerciale, associée à un accès induit et à l'immigration.	Ce plan	Section 4
	Plan de gestion de la biodiversité	I-SZ-6370-H-PLN-00002
	Plan de gestion de la Forêt classée du Pic de Fon	SIM-9000-G-PLN-00104
	Futur plan de gestion et de biosurveillance de la forêt de Boyboyba	En cours de développement
	Plan de gestion des chimpanzés	I-SZ-6370-H-PLN-00003
Commerce et trafic de la faune sauvage stimulés par l'accès et l'immigration induits.	Ce plan	Section 4
	Plan de gestion de la Forêt classée du Pic de Fon	SIM-9000-G-PLN-00104
	Future plan de gestion et de biosurveillance de la forêt de Boyboyba Plan	En cours de développement
Perturbation de la faune associée à la présence humaine.	Plan de gestion de la biodiversité	I-SZ-6370-H-PLN-00002
	Plan de gestion de la Forêt classée du Pic de Fon	SIM-9000-G-PLN-00104
	Futur plan de gestion et de biosurveillance de la forêt de Boyboyba	En cours de développement
	Plan de gestion de l'immigration et de l'accès induits	SIM-9000-H-PLN-00034
Impacts indirects		
Augmentation de la chasse non durable à la viande de brousse , entraînant une réduction de l'accès aux ressources et donc une perte de revenus et de sources de protéines pour les ménages ruraux, en raison de l'accès et de l'immigration induits.	Ce plan	Section 4
	Plan de gestion de la biodiversité	I-SZ-6370-H-PLN-00002
	Plan de gestion des chimpanzés	I-SZ-6370-H-PLN-00003

4 Mesures de contrôle

Les mesures de contrôle sont les actions de gestion nécessaires pour atteindre les objectifs de ce plan. Les tableaux ci-dessous détaillent ces mesures pour le commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage, avec les étapes nécessaires à la réalisation de chacune d'entre elles.

Pour chaque impact potentiel, les mesures de contrôle sont présentées selon les étapes de la hiérarchie d'atténuation. La hiérarchie d'atténuation est la séquence d'actions permettant d'anticiper et d'éviter les impacts sur la biodiversité, comme suit:

- **Éviter:** mesures prises pour anticiper et prévenir les impacts négatifs sur la biodiversité avant que des actions ou des décisions susceptibles d'entraîner de tels impacts ne soient prises
- **Minimiser:** mesures prises pour réduire la durée, l'intensité, l'importance et/ou l'étendue des impacts qui ne peuvent être complètement évités, dans la mesure où cela est pratiquement réalisable
- **Restaurer:** mesures prises pour réparer la dégradation ou les dommages causés à des éléments spécifiques de la biodiversité, suite aux impacts du Projet qui ne peuvent pas être complètement évités et/ou minimisés
- **Compenser:** résultats mesurables en matière de conservation, résultant d'actions appliquées à des zones non touchées par le Projet, qui compensent les impacts négatifs importants du Projet qui ne peuvent être évités, minimisés et/ou réhabilités/restaurés

Ce plan de gestion traite des mesures d'évitement, de réduction et de restauration. La compensation est abordée dans une stratégie de compensation de la biodiversité distincte et dans les plans de gestion qui en découlent.

Les activités de surveillance des espèces prioritaires sont incluses dans le Plan de suivi et d'évaluation de la mine de Simandou SIM-9000-H-PLN-00076.

Le tableau 4.1 présente les mesures de contrôle (c'est-à-dire de gestion) d'évitement et de minimisation pour la zone minière, nécessaires pour atteindre les objectifs de ce plan et traiter les impacts potentiels mentionnés dans la section 3. Le tableau 4.2 présente les mesures d'évitement et de réduction à mettre en œuvre en dehors de la zone minière, dans la zone de production et dans l'aire intégralement protégée. La mise en œuvre de ces mesures est assurée par le soutien apporté au PG du gouvernement pour la FC PdF.

Les mesures de contrôle présentées dans le tableau 4 ci-dessous visent principalement à réduire les niveaux actuels et à éviter toute augmentation de la chasse et du commerce des EPC suivantes : le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest (*Pan troglodytes verus*) et d'autres primates tels que le colobe noir et blanc (*Colobus polykomos*) et le singe de Diane (*Cercopithecus diana*) en particulier. Les mesures de contrôle présentées ci-dessous visent également à éviter une augmentation non durable de la chasse à la viande de brousse et du commerce d'espèces sauvages en général.

Ce plan sera mis en œuvre parallèlement à un certain nombre d'autres plans, c'mme le montre la Figure 1.1. Les mesures de contrôle relatives à l'atténuation et à la gestion des espèces et habitats prioritaires dans d'autres plans et procédures n'ont pas été incluses ci-dessous afin d'éviter les répétitions.

Toutes les mesures de contrôle doivent être élaborées et mises en œuvre en étroite collaboration avec les organisations de chasseurs.

Tableau 4.1 Mesures d'évitement et de minimisation pour la zone minière sous le contrôle strict de Rio Tinto Simfer

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	A	<p>Activités des travailleurs de la construction</p> <p>Veiller à ce que des contrôles stricts soient identifiés et mis en œuvre pour contrôler la participation du personnel du Projet à la chasse à la viande de brousse et le commerce d'espèces sauvages.</p>	~1 mois et continu aux recrutements subséquents	Avec suffisamment de temps pour la mise en œuvre avant la construction. Contrôle continu de l'efficacité	Entrepreneur, entrepreneur chargé de la gestion du projet (EGP)	-	-
	A1	<p>Développer une formation d'initiation spécifique au commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage pour l'ensemble du personnel. Le matériel de formation doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> communiquer clairement le Code de conduite du Projet, qui décrit les règles, les procédures, les interdictions et les mesures d'application relatives au contrôle de la chasse à la viande de brousse et du commerce de la faune sauvage. communiquer les sanctions disciplinaires associées au non-respect des interdictions relatives à la viande de brousse et à la faune sauvage. 	Au moment du recrutement ou dans les 3 mois qui suivent	Avant la construction et tout au long de la durée de vie du Projet	Entrepreneur, EGP	Vérification	Permanente
	A2	<p>Réaliser une évaluation périodique et hiérarchisée des risques liés à la chasse à la viande de brousse et au commerce de la faune sauvage en raison de la présence de travailleurs et d'activités de construction.</p> <p>Les mesures de contrôle supplémentaires identifiés doivent être incluses dans le Plan de gestion de la biodiversité de l'entrepreneur.</p>	~1 semaine	Avant la construction et tous les ans pendant les 5 premières années et tous les 2 ans dans les années suivantes	Entrepreneur, EGP	Vérification	Permanente

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	A3	Élaborer un code de conduite du Projet pour communiquer les contrôles d'interdiction, de gestion et d'application/non-conformité sur la chasse à la viande de brousse et le commerce de la faune sauvage dans les zones sous le contrôle du Projet, y compris des informations de sensibilisation sur l'identification des EPC (principalement le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest, mais aussi le colobe noir et blanc, le singe de Diana, le mangabey fuligineux, le pangolin et les crocodiles). Ce code du Projet doit être résumé dans la présentation d'initiation.	~ 1 mois	Dès que possible Dans un délai suffisant avant le déploiement du personnel pour l'activité de construction	Entrepreneur	Vérification	Unique
	A4	Incorporer les contrôles identifiés dans les énoncés de méthodes et les procédures de construction et veiller à ce qu'il soit fait référence au Code de conduite du Projet.	~1 mois	Avant la construction	Entrepreneur	Vérification	Unique
	A5	Mettre en œuvre les exigences contractuelles, dont le non-respect peut entraîner le licenciement, interdisant au personnel du Projet de : <ul style="list-style-type: none"> acquérir ou consommer de la viande de brousse sur le site du Projet et dans les zones contrôlées par le Projet. transporter de la viande de brousse, ou permettre/faciliter le transport de viande d'animaux sauvages. se livrer à la chasse, à la vente ou à l'achat de viande de brousse, d'animaux sauvages vivants ou de parties d'animaux, ou d'en faciliter la pratique. posséder des armes à feu ou des pièges à mâchoires ou en fil, et poser des pièges à mâchoires ou en fil dans n'importe quelle zone. 	~1 mois	Dans un délai suffisant pour l'incorporation dans les contrats avant le recrutement	Entrepreneur	Vérification	Permanente
	A6	Installer des barrières et des panneaux de signalisation pour délimiter les routes contrôlées par le Projet et indiquer les actions et les contrôles sur le transport de viande de brousse.	~1 mois	Dans un délai suffisant pour l'achèvement avant la construction	Entrepreneur	Inspection du site	Hebdomadaire

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	A7	Faire respecter l'interdiction de circuler en dehors des zones délimitées, d'effectuer des déplacements non essentiels la nuit et de sortir de la route pour les équipements, les véhicules et le personnel de construction.	Pendant les préparatifs de la construction	Tout au long de la phase de construction	Entrepreneur	Inspections de sites, rapports d'incidents	Permanente
	A8	Mettre en place et faire respecter un couvre-feu pour le personnel du Projet logé dans les camps/installations contrôlés par le Projet, afin de minimiser la chasse ou les déplacements en dehors des zones délimitées pendant la nuit.	Dès que possible	Permanente	Entrepreneur	Vérification, rapports d'incident	Permanente
	A9	Fournir des installations de restauration abordables et accessibles sur le site du Projet à l'usage du personnel du Projet, qui proposent des protéines animales d'origine durable.	Dès que possible	Permanente	Entrepreneur	Inspections	Mensuelles
	A10	Interdire l'achat ou la vente de viande de brousse dans toutes les zones contrôlées par le Projet, en particulier dans les installations de restauration du Projet, et interdire l'utilisation de viande de brousse dans la restauration du Projet.	Dès que possible	Permanente	Entrepreneur	Inspections	Mensuelles
ÉVITER / RÉDUIRE	B	<u>Patrouilles de sécurité et de lutte contre le braconnage</u> S'assurer que le personnel de sécurité et les gardes forestiers anti-braconnage sont recrutés, formés, équipés et déployés dans les zones et sur les routes contrôlées par le Projet.	~3 mois	Permanente	Entrepreneur	-	-
	B1	Réaliser une évaluation périodique des risques sur le site du Projet, les routes d'accès et les points d'entrée/sortie afin de déterminer les risques potentiels liés à la chasse à la viande de brousse et au commerce de la faune sauvage, et identifier les endroits appropriés pour la mise en place de points de contrôle de sécurité et de la faune sauvage et pour les patrouilles de lutte contre le braconnage.	~1 semaine	Avant la construction et tous les deux ans	Entrepreneur	Vérification	Permanente

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	B2	Incorporer les contrôles identifiés dans le protocole et la description du rôle du personnel chargé de la sécurité et de la lutte contre le braconnage.	~1 mois	Avant la construction	Entrepreneur	Vérification	Unique
	B3	Développer une formation spécifiquement adaptée pour le personnel de sécurité et les gardes forestiers anti-braconnage sur leurs responsabilités en matière de contrôle de la viande de brousse et de la faune sauvage dans les zones et sur les routes contrôlées par le Projet. La formation devrait inclure: <ul style="list-style-type: none"> • une connaissance approfondie du Code de conduite du Projet. • des mesures d'exécution et les responsabilités. • une familiarisation avec l'équipement et une formation à la sécurité appropriées. • l'alignement sur la documentation SSEC de MineCo, y compris la Note d'orientation Élément 6, Formation, compétence et sensibilisation (SIM-9000-G-REF-00180). 	~2-3 mois	Avant la construction	Entrepreneur	Registre des formations, inspections de sites	Permanente
	B4	Mettre en place une formation à la sécurité et à la lutte contre le braconnage dès que possible après le recrutement. Le personnel ne doit pas être déployé sans avoir reçu une formation adéquate.	Dès que possible	En continu, pendant toute la durée du Projet	Entrepreneur	Registre des formations, inspections de sites	Permanente
	B5	Mettre en place une formation de rappel périodique à la sécurité et à la lutte contre le braconnage pour l'ensemble du personnel.	Chaque année après la formation initiale	Permanente, pendant toute la durée du Projet	Tout le personnel et les contractants	Registre des formations, inspections de sites	Permanente
	B6	Établir des points de contrôle de sécurité sur les routes, les zones de construction et les points d'accès contrôlés par le Projet. Mettre en œuvre des inspections et des fouilles ponctuelles des véhicules et du personnel du Projet afin de vérifier le respect de l'interdiction et des contrôles du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage.	Dès que possible	Permanente, pendant toute la durée du Projet	Entrepreneur	Inspections de sites, rapports d'incidents	Permanente

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	B7	Mettre en place un mécanisme de planification et de suivi des patrouilles et des points de contrôle basé sur les bonnes pratiques internationales (par exemple, en utilisant le logiciel S.M.A.R.T.).	Dès que possible	Permanente, pendant toute la durée du Projet	Entrepreneur	Vérification	Permanente

Tableau 4.2 Mesures d'évitement et de minimisation dans les zones situées en dehors de la Zone minière (Zone de production et Zone entièrement protégée)

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	C	<p>Immigration et accès induit</p> <p>Veiller à l'identification et à la mise en œuvre de mesures visant à atténuer l'augmentation potentielle de la chasse à la viande de brousse et du commerce de la faune sauvage liée à la présence humaine, à l'accès induit et à l'immigration.</p>	~1 mois	Avec suffisamment de temps pour la mise en œuvre avant la construction. Contrôle de l'efficacité en cours.	Entreprise	-	-
	C1	<p>Réaliser une évaluation périodique des risques de chasse à la viande de brousse et de commerce de la faune sauvage associés à l'immigration, à l'accès induit et à la présence humaine (utiliser la base de données et la cartographie des espèces).</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller à ce que le Plan de gestion de l'immigration et de l'accès induit [SIM-9000-H-PLN-00100] tienne compte des risques identifiés. Veiller à ce que la conception du Projet tienne compte des risques identifiés. Veiller à ce que les résultats de l'évaluation des risques soient consignés dans le registre des risques SSEC de niveau 2 pour l'ensemble du site. S'assurer que l'ampleur des risques potentiels est identifiée ou identifier les moyens de comprendre l'ampleur des risques. 	~1 semaine	Avant la construction et tous les deux ans	Entreprise	Vérification, inspection des sites	Permanente

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle	Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle	
		Durée	Fin				
ÉVITER / RÉDUIRE		Dans les zones à haut risque, entreprendre des enquêtes sur les ménages et le marché de la viande de brousse dans le cadre de l'enquête baseline et de l'enquête de suivi sur la chasse et la viande de brousse afin de comprendre les besoins d'apport en protéines, les préférences et les taux de consommation de viande de brousse de la communauté, y compris toutes les composantes des pratiques de chasse (outils, territoires, espèces ciblées, etc...).	Dès que possible	Évaluation rapide chaque année Évaluation complète tous les 5 ans	Entreprise	Vérification	Annuelle
	C1	Dans les zones à haut risque, entreprendre des enquêtes sur les chasseurs pour comprendre qui chasse et pourquoi : <ul style="list-style-type: none"> l'âge des chasseurs (par exemple, jeunes ou plus âgés). leur situation (par exemple, les migrants à la recherche d'un travail non qualifié facile, par opposition aux chasseurs plus âgés ayant l'expérience de la forêt). les moteurs de la chasse (par exemple, la demande des femmes du marché qui embauchent des chasseurs). le calendrier et la saisonnalité (par exemple, chasse tout au long de l'année ou chasse uniquement lorsque les récoltes sont limitées). 	Dès que possible	Évaluation rapide chaque année Évaluation complète tous les 5 ans	Entreprise	Vérification	Annuelle
	C2	Évaluer les moyens de soutenir le développement d'un approvisionnement en protéines abordables, culturellement acceptables et sûres, issues ou non de la viande de brousse, pour les camps ne faisant pas partie du Projet et les hotspots d'immigration (par exemple, Moribadou), par exemple en soutenant le maintien d'une chaîne du froid, d'un abattoir, etc.	Dès que possible	Dans le cadre de l'enquête actualisée sur la viande de brousse et du programme de surveillance de la chasse et de la viande de brousse Avant la construction et pendant toute la durée de vie de la mine	Entreprise	Vérification	Unique

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	C3	<p>Veiller à ce que les projets de développement communautaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> impliquent l'association des chasseurs. sont conformes aux objectifs du plan de gestion de la FC du Pic de Fon. donnent une priorité appropriée aux villages susceptibles de contribuer à l'augmentation de la chasse. comprennent des projets susceptibles d'intéresser les chasseurs potentiels. sont à une échelle appropriée compte tenu du nombre potentiel de chasseurs. sont conçus en tenant compte des enseignements tirés d'autres projets de moyens de subsistance alternatifs ciblant la chasse. incluent l'éducation des communautés sur la chasse non durable. <p>Veiller à ce que ces mesures soient intégrées dans le Plan de gestion de l'immigration et de l'accès induit et dans les plans de développement communautaire.</p>	Dès que possible	<p>Dans le cadre de l'enquête actualisée sur la viande de brousse, il doit faire partie de la surveillance à long terme</p> <p>A mettre en œuvre avant la construction et de façon continue par la suite</p>	Entreprise	Vérification	Permanente
	D	<p>Collaborer avec le gouvernement pour mettre en œuvre le PG de la FC du PdF afin de gérer efficacement la chasse à la viande de brousse dans la FC.</p> <p>Assurer le soutien du contrôle de la chasse dans le PdF, en accord avec la gestion du PdF du gouvernement.</p>	~6 mois	Avant la construction	Entreprise	-	-
ÉVITER / RÉDUIRE	D1	<p>Soutenir la mise en œuvre du PG FC PdF, en abordant les questions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> le renforcement des capacités. les données et le suivi. le zonage. la protection. 	Dès que possible	Avant la construction et de façon continue par la suite	Entreprise	Vérification	Permanente

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	D2	Développer un mécanisme approprié (par exemple, sous-traiter à une ONG) pour fournir un soutien au gouvernement pour la mise en œuvre du PG FC du Pdf.	Dès que possible	Avant la construction et de façon continue par la suite	Entreprise	Vérification	Permanente
	D3	Veiller à ce que les ressources (humaines et financières) soient suffisantes pour une mise en œuvre efficace et une gestion adaptative des priorités du PG FC du Pdf. Envisager une évaluation des besoins en capacités pour comprendre les exigences en matière de gestion et de ressources.	Dès que possible	Avant la construction et de façon continue par la suite	Entreprise	Vérification	Permanente
	D4	Garantir la disponibilité en temps utile des données appropriées par exemple, l'état actuel du commerce local, national et international de la viande de brousse et de la faune sauvage (viande de brousse, animaux vivants et parties d'animaux) pour permettre le suivi et la gestion adaptative.	Dès que possible	Avant la construction et de façon continue par la suite	Entreprise	Vérification	Permanente
	D5	Assurer la collaboration avec le gouvernement pour mettre en œuvre le Plan de zonage de la FC du Pdf.	Dès que possible	Prior to construction	Entreprise	Vérification	Permanente
	D6	Assurer la collaboration avec le gouvernement pour mettre en œuvre une application appropriée de la Loi dans la FC du Pdf.	Dès que possible	Avant la construction et de façon continue par la suite	Entreprise	Vérification	Permanente

Tableau 4.3 Mesures d'évitement et de minimisation dans la zone de l'embranchement ferroviaire (y compris le camp de construction et les routes d'accès) en dehors de la Zone minière et en dehors de la Zone de production et de la Zone entièrement protégée

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	C	<p>Activités des travailleurs de la construction</p> <p>Veiller à ce que des contrôles stricts soient identifiés et mis en œuvre pour gérer la participation du personnel du Projet dans la chasse à la viande de brousse et le commerce de la faune sauvage.</p>	~1 mois et au cours des recrutements	Avec suffisamment de temps pour la mise en œuvre avant la construction. Contrôle continu de son efficacité.	Entreprise	-	-
	C1	Améliorer la sensibilisation à la chasse aux animaux sauvages et à la viande de brousse dans le cadre d'une formation d'initiation spécifique.	Au moment du recrutement ou dans les 3 mois qui suivent	Avant la construction et tout au long de la durée de vie du Projet	Entreprise	Vérification	Permanente
	C2	<p>Réaliser une évaluation périodique et hiérarchisée des risques liés à la chasse à la viande de brousse et au commerce d'animaux sauvages en raison de la présence de travailleurs et d'activités de construction.</p> <p>Les contrôles supplémentaires identifiés doivent être inclus dans le Plan de gestion de la biodiversité de l'entrepreneur.</p>	~1 semaine	Avant la construction et tous les ans pendant les 5 premières années et tous les 2 ans les années suivantes	Entreprise	Vérification	Permanente
	C3	<p>Élaborer un Code de conduite du Projet pour communiquer les contrôles d'interdiction, de gestion et d'application/non-conformité sur la chasse à la viande de brousse et le commerce de la faune sauvage dans les zones contrôlées par le Projet, y compris des informations de sensibilisation sur l'identification des EPC (principalement le chimpanzé d'Afrique de l'Ouest, mais aussi le colobe noir et blanc, le singe de Diana, le mangabey fuligineux, le pangolin et les crocodiles).</p> <p>Ce Code de conduite du Projet doit être résumé dans la présentation d'initiation (présentation d'intégration ou 'induction').</p>	~1 mois	Dès que possible. Dans un délai suffisant avant le déploiement du personnel pour l'activité de construction	Entreprise	Vérification	Unique

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	C3	Incorporer les contrôles identifiés dans les énoncés de méthodes et les procédures de construction, et veiller à ce qu'il soit fait référence au Code de conduite du Projet.	~1 mois	Avant la construction	Entreprise	Vérification	Unique
	C4	Mettre en œuvre les exigences contractuelles, dont le non-respect entraîne le licenciement, interdisant au personnel du Projet de : <ul style="list-style-type: none"> acquérir ou consommer de la viande de brousse sur le site du Projet et dans les zones contrôlées par le Projet. transporter de la viande de brousse, ou permettre/faciliter le transport de viande de brousse. se livrer à la chasse, à la vente ou à l'achat de viande de brousse, d'animaux sauvages vivants ou de parties d'animaux, ou d'en faciliter la pratique. posséder des armes à feu ou des pièges à mâchoires ou à fil, et poser des pièges à mâchoires ou à fil dans n'importe quelle zone. 	~ 1 mois	Dans un délai suffisant pour l'incorporation dans les contrats avant le recrutement	Entreprise	Vérification	Permanente
	C5	Installer des barrières et des panneaux de signalisation pour délimiter les routes contrôlées par le Projet et indiquer les actions et les contrôles sur le transport de viande de brousse.	~ 1 mois	Dans un délai suffisant pour l'achèvement avant la construction	Entreprise	Inspection du site	Hebdomadaire
	C6	Faire respecter l'interdiction de circuler en dehors des zones délimitées, d'effectuer des déplacements non essentiels la nuit et de sortir de la route pour les équipements, les véhicules et le personnel de construction.	Pendant les préparatifs de la construction	Tout au long de la phase de construction	Entreprise	Inspections de sites, rapports d'incidents	Permanente
	C7	Mettre en œuvre et faire respecter le couvre-feu pour le personnel du Projet logé dans les camps et les installations contrôlés par le Projet, afin de minimiser la chasse/les mouvements en dehors des zones délimitées pendant la nuit.	Dès que possible	Permanente	Entreprise	Vérification, rapports d'incident	Permanente

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	C8	<p>Développer une formation d'initiation spécifique au commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage pour l'ensemble du personnel. Le matériel de formation doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> communiquer clairement le Code de conduite du Projet, qui décrit les règles, les procédures, les interdictions et les mesures d'application relatives au contrôle de la chasse à la viande de brousse et du commerce de la faune sauvage. communiquer les sanctions disciplinaires associées au non-respect des interdictions relatives à la viande de brousse et à la faune sauvage. 	~1 mois	Avant la construction	Entreprise	Registres des formations, inspections de sites	Permanente
	C9	Mettre en place une formation dès que possible après le recrutement et fournir périodiquement des formations de rappel à l'ensemble du personnel.	A réaliser dans un délai d'un mois après le recrutement	Formations semestrielles pendant la construction	Entreprise	Registres des formations, inspections de sites	Permanente
	C10	Fournir des installations de restauration abordables et accessibles sur le site du Projet à l'usage du personnel du Projet, qui proposent des protéines animales d'origine durable.	Dès que possible	Permanente	Entreprise	Inspections	Mensuelles
	C11	Interdire l'achat ou la vente de viande de brousse dans toutes les zones contrôlées par le Projet, en particulier dans les installations de restauration du Projet, et interdire l'utilisation de viande de brousse dans la restauration du Projet.	Dès que possible	Permanente	Entreprise	Inspections	Mensuelles
ÉVITER / RÉDUIRE	D	<p><u>Immigration et accès induit</u></p> <p>Identifier et mettre en œuvre des mesures visant à atténuer l'augmentation potentielle de la chasse à la viande de brousse et du commerce de la faune sauvage liées à la présence humaine, à l'accès induit et à l'immigration.</p>	~1 mois	<p>Dans un délai suffisant pour la mise en œuvre avant la construction.</p> <p>Suivi continu de l'efficacité.</p>	Entreprise	-	-

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle	Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
		Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	<p>Réaliser une évaluation périodique des risques liés à la chasse à la viande de brousse et au commerce de la faune sauvage associés à l'immigration, à l'accès induit et à la présence humaine (utiliser la base de données et la cartographie des EPC):</p> <ul style="list-style-type: none"> veiller à ce que le Plan de gestion de l'immigration et de l'accès induit [SIM-9000-H-PLN-00100] tienne compte des risques identifiés. veiller à ce que la conception du Projet tienne compte des risques identifiés. veiller à ce que les résultats de l'évaluation des risques soient consignés dans le registre des risques SSEC de niveau 2 pour l'ensemble du site. s'assurer que l'ampleur des risques potentiels est identifiée ou identifier les moyens de comprendre l'ampleur des risques. 	~1 semaine	Avant la construction et tous les deux ans	Entreprise	Vérification, inspection des sites	Permanente
	<p>Dans les villages et les villes situés le long de la voie ferrée, entreprendre des enquêtes des ménages et des marchés sur la viande de brousse dans le cadre de l'enquête baseline et de l'enquête de suivi sur la chasse et la viande de brousse afin de comprendre les besoins en apport de protéines, les préférences et les taux de consommation de viande de brousse de la communauté, ainsi que toutes les composantes des pratiques de chasse (outils, territoires, espèces ciblées, etc.).</p>	Dès que possible	Évaluation rapide chaque année Évaluation complète tous les 5 ans	Entreprise	Vérification	Annuelle
	<p>Dans les zones à haut risque, entreprendre des enquêtes sur les chasseurs pour comprendre qui chasse et pourquoi:</p> <ul style="list-style-type: none"> l'âge des chasseurs (par exemple, jeunes ou plus âgés). leur situation (par exemple, les migrants à la recherche d'un travail non qualifié facile, par opposition aux chasseurs plus âgés ayant l'expérience de la forêt). les moteurs de la chasse (par exemple, la demande des femmes du marché qui embauchent des chasseurs). le calendrier et la saisonnalité (par exemple, chasse tout au long de l'année ou chasse uniquement lorsque les récoltes sont limitées). 	Dès que possible	Évaluation rapide chaque année Évaluation complète tous les 5 ans	Entreprise	Vérification	Annuelle

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle	Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle	
		Durée	Fin				
ÉVITER / RÉDUIRE	D2	Évaluer les moyens de soutenir le développement d'un approvisionnement en protéines abordables, culturellement acceptables et sûres, issues ou non de la viande de brousse, pour les camps ne faisant pas partie du Projet et les hotspots d'immigration (par exemple, Moribadou), par exemple en soutenant le maintien d'une chaîne du froid, d'un abattoir, etc.	Dès que possible	Dans le cadre de l'enquête actualisée sur la viande de brousse et du programme de surveillance de la chasse et de la viande de brousse. Avant la construction et pendant toute la durée de vie de la mine	Entreprise	Vérification	Unique
	D3	<p>Veiller à ce que les projets de développement communautaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> impliquent l'association des chasseurs. soient alignés sur les objectifs du PG FC PdF. donnent une priorité appropriée aux villages susceptibles de contribuer à l'augmentation de la chasse. comprennent des projets susceptibles d'intéresser les chasseurs potentiels. soient à une échelle appropriée compte tenu du nombre potentiel de chasseurs. soient conçus en tenant compte des enseignements tirés d'autres projets de moyens de subsistance alternatifs ciblant la chasse. incluent l'éducation des communautés sur la chasse non durable. <p>Veiller à ce que ces mesures soient intégrées dans le plan de gestion de l'immigration et des accès induits.</p>	Dès que possible	<p>Dans le cadre de l'enquête actualisée sur la viande de brousse, il doit faire partie de la surveillance à long terme.</p> <p>A mettre en œuvre avant la construction, et de façon continue par la suite</p>	Entreprise	Vérification	Permanente

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	E	<u>Patrouilles de sécurité et de lutte contre le braconnage</u> S'assurer que le personnel de sécurité et les gardes forestiers anti-braconnage sont recrutés, formés, équipés et déployés dans les zones et sur les routes et la voie ferrée sous le contrôle du Projet.	~3 mois	Permanente	Entreprise	-	-
	E1	Réaliser une évaluation périodique des risques sur le site du Projet, les routes d'accès et les points d'entrée/sortie afin de déterminer les risques potentiels liés à la chasse à la viande de brousse et au commerce de la faune sauvage, et identifier les endroits appropriés pour la mise en place de points de contrôle de sécurité et de la faune sauvage, et de patrouilles de lutte contre le braconnage.	~1 semaine	Avant la construction et tous les deux ans	Entreprise	Vérification	Permanente
	E2	Incorporer les contrôles identifiés dans le protocole et la description du rôle du personnel chargé de la sécurité et de la lutte contre le braconnage.	~1 mois	Avant la construction	Entreprise	Vérification	Unique
	E3	Développer une formation spécifiquement adaptée pour le personnel de sécurité et les gardes forestiers anti-braconnage sur leurs responsabilités en matière de contrôle de la viande de brousse et de la faune sauvage dans les zones et sur les routes contrôlées par le Projet. La formation devrait inclure : <ul style="list-style-type: none"> une connaissance approfondie du code de conduite du Projet. des mesures d'exécution et les responsabilités. une familiarisation avec l'équipement et une formation à la sécurité appropriées. S'aligner sur la documentation SSEC de MineCo, y compris la Note d'orientation Élément 6, Formation, compétence et sensibilisation (SIM-9000-G-REF-00180).	~2-3 mois	Avant la construction	Entreprise	Registres des formations, inspections de sites	Permanente
	E4	Mettre en place une formation à la sécurité et à la lutte contre le braconnage dès que possible après le recrutement. Le personnel ne doit pas être déployé sans avoir reçu une formation adéquate.	Dès que possible	En continu, pendant toute la durée du Projet,	Entreprise	Registres des formations, inspections de sites	Permanente
	E5	Mettre en place une formation de rappel périodique à la sécurité et à la lutte contre le braconnage pour l'ensemble du personnel.	Chaque année après la formation initiale	Permanente, pendant toute la durée du Projet	All personnel	Registre des formations, inspections de sites	

Étape de la hiérarchie d'atténuation	Mesure de contrôle		Calendrier des tâches		Responsabilité	Contrôle	Fréquence de contrôle
			Durée	Fin			
ÉVITER / RÉDUIRE	E6	Établir des points de contrôle de sécurité sur les lieux contrôlés par le Projet y compris les routes, la voie ferrée, les zones de construction et des points d'accès. Mettre en œuvre des inspections et des fouilles ponctuelles des véhicules et du personnel du Projet afin de vérifier le respect de l'interdiction et des contrôles du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage.	Dès que possible	Permanente, pendant toute la durée du Projet	Entreprise	Inspections de sites, rapports d'incidents	
	E7	Mettre en place un mécanisme de planification et de suivi des patrouilles et des points de contrôle basé sur les bonnes pratiques internationales (par exemple, en utilisant le logiciel S.M.A.R.T.).	Dès que possible	Permanente, pendant toute la durée du Projet	Entreprise	Vérification	

5 Rôles et responsabilités

5.1 Résumé des rôles et responsabilités

La mise en œuvre efficace de ce plan de gestion pour la biodiversité nécessite une bonne compréhension des rôles et des responsabilités en matière de gestion de la biodiversité sur le projet. Le personnel clé ayant des rôles et des responsabilités de premier plan dans la gestion de la biodiversité sur le projet est décrit dans le tableau 5.1.

Tableau 5.1 Rôles et responsabilités

Poste	Rôles et responsabilités
Directeur général	<ul style="list-style-type: none"> Il relève du président-directeur général (PDG). Responsable de la supervision de toutes les opérations du projet et de l'affectation de ressources nécessaires à l'exploitation, à l'entretien et à la gestion des installations du projet.
Directeur général de SSEC	<ul style="list-style-type: none"> Il relève du directeur général des opérations (DGO)/directeur général. Il coordonne les ressources sur place en matière de santé, de sécurité et d'environnement, notamment en vérifiant la conformité des installations ou des activités de gestion. Il veille à ce que tous les supports de formation et d'orientation sur site fournis par les services de formation, concernant le respect des exigences en matière de gestion de biodiversité, soient adéquats.
Responsable des services sur site	<ul style="list-style-type: none"> Il relève du directeur général des opérations (DGO)/directeur général. Responsable de la supervision de tous les services ou opérations du site, y compris l'exploitation, l'entretien et la gestion des installations du projet. Le gestionnaire des services du site est également chargé de veiller à ce que le personnel des services du site reçoive la formation adéquate pour fonctionner efficacement.
Surintendant des installations fixes	<ul style="list-style-type: none"> Il relève du gestionnaire des services du site. Responsable de l'entretien des installations fixes du projet dans un état de fonctionnement optimal.
Surintendant des travaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> Il relève du gestionnaire des services du site. Responsable de l'exploitation et de la gestion des autres installations.
Superviseur des travaux de surface	<ul style="list-style-type: none"> Il relève du surintendant des travaux de surface. Responsable de la mise en œuvre des procédures opérationnelles du projet.
Employés et entrepreneurs du projet	<ul style="list-style-type: none"> Tous les employés et entrepreneurs du projet seront responsables de l'application des mesures applicables contenues dans ce plan de gestion.

Cette section présente les rôles et responsabilités de haut niveau des principales parties normalement impliquées dans l'exécution et la supervision du présent plan de gestion:

- L'entreprise (Rio Tinto Simfer S.A.) - qui est responsable de l'ensemble du plan de gestion.
- L'entrepreneur chargé de la gestion du projet (EGP) - responsable, au nom de la société, de la gestion quotidienne des entrepreneurs pour le compte de la société.
- L'(Les) entrepreneur(s) - responsable(s) de la conception détaillée, de la pré-construction et des activités de construction
- Les communautés - devraient être responsables de la bonne application des lois à leur niveau et parmi les chasseurs.

Les rôles et responsabilités sont détaillés dans le tableau 5.2 ci-dessous. Toutefois, dans le cas présent, Rio Tinto Simfer exercera directement la plupart de ces responsabilités.

Tableau 5.2 Rôles et responsabilités des trois principales parties normalement impliquées dans l'exécution et la supervision du Plan de gestion du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage

Organisation	Rôles et responsabilités
Entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Planifier, commander et gérer toutes les études baseline et autres études requises par le présent plan de gestion. • Collaborer avec le gouvernement, les autorités locales, les fédérations de chasseurs et d'autres organisations si nécessaire pour mettre en œuvre ce plan de gestion. • Superviser la mise en œuvre du présent plan de gestion par le biais d'un programme d'audits et d'inspections. • Gérer les communications avec les parties prenantes externes en ce qui concerne le signalement des incidents et des non-conformités. • Gérer les communications avec les parties prenantes externes en ce qui concerne les audits externes et les inspections de sites. • Gérer l'élaboration et la présentation de rapports pertinents aux parties prenantes externes.
EGP	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les exigences du présent plan de gestion soient mises en œuvre par tous les entrepreneurs grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'audit et d'inspection. • Veiller à ce que les mesures correctives découlant des audits et des inspections fassent l'objet d'un suivi jusqu'à la clôture, tant par l'entrepreneur que par l'EGP. Le nombre d'actions clôturées et en suspens doit être communiqué régulièrement. • Veiller à ce que les incidents liés au présent plan de gestion soient signalés et fassent l'objet d'une enquête satisfaisante et que des mesures préventives soient mises en œuvre. • Participer régulièrement aux réunions préalables au démarrage, aux séances de formation (<i>toolbox talks</i>) et à d'autres forums SSEC et y faire des présentations afin de communiquer les exigences du présent plan de gestion. • Réviser et mettre à jour ce plan de gestion tout au long de la phase de construction et communiquer les changements importants à tous les entrepreneurs. • Examiner toutes les données de surveillance produites par les entrepreneurs afin de s'assurer que les programmes de surveillance sont mis en œuvre et efficaces.
Entrepreneur	<ul style="list-style-type: none"> • Affecter des ressources suffisantes, y compris le personnel de SSEC, à la mise en œuvre des exigences du présent plan et de tout plan connexe élaboré par l'entrepreneur. • Veiller à ce que les activités soient entreprises conformément aux exigences du présent plan. • Veiller à l'élaboration de ses propres plans de gestion, procédures et programmes de surveillance, conformément aux exigences énoncées dans le présent plan, avant le début des travaux. • Veiller au maintien de normes minimales de performance en matière de santé, de sécurité et d'environnement par l'instauration d'une culture de 'dommage zéro' (<i>zero harm</i>). • S'assurer que le personnel sous supervision est conscient des exigences du présent plan de gestion et des autres plans de gestion de l'entrepreneur par le biais de présentations régulières lors des réunions préalables au démarrage et des réunions de travail comme les <i>toolbox talks</i>. • Appliquer des mesures disciplinaires en cas de non-respect délibéré ou répété du présent plan de gestion. • Effectuer des inspections quotidiennes des zones de travail afin de vérifier que les contrôles prévus par le présent plan sont mis en œuvre et efficaces. • Participer aux inspections et audits HSE avec l'entreprise ou l'EGP lorsque cela est demandé. • Signaler tous les dangers, défauts de conformité et incidents conformément aux procédures SSEC. • Collecter, enregistrer et fournir les données associées à l'EGP.
Communautés/ Association de chasseurs	<p>Les mesures suivantes devraient être basées sur des accords avec les communautés à la suite d'une enquête complète et actualisée sur la chasse et la viande de brousse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler et gérer les territoires de chasse. • Gérer les licences d'armes délivrées chaque année et en rendre compte. • Gérer les permis de chasse délivrés chaque année et en rendre compte. • Gérer et communiquer les limites annuelles des territoires de chasse. • Gérer et déclarer chaque année les prises de chasse par espèce et par sexe/âge. • Signaler toutes les activités illégales qui ont été contrôlées par l'association des chasseurs en collaboration avec Rio Tinto Simfer et les écogardes.

5.2 La formation

La formation relative à la biodiversité constitue une partie importante de la formation initiale de l'ensemble du personnel et des personnes travaillant sur le site. Une formation spécifique est dispensée à toutes les personnes impliquées dans les questions liées à la biodiversité.

5.3 Plan de renforcement des capacités

Les mesures de renforcement des capacités figurent à l'annexe 3 du plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

6 Surveillance des mesures de contrôle

En ce qui concerne la gestion de la chasse à la viande de brousse et du commerce de la faune sauvage, les objectifs du suivi sont les suivants:

- Déterminer la performance par rapport aux mesures de contrôle détaillées à la section 4;
- Suivre et évaluer la situation de la chasse à la viande de brousse et du commerce de la faune sauvage, ainsi que toute modification de cette situation, en relation avec la mine.

Un programme de suivi des activités de chasse et du commerce du gibier doit être conçu et mis en œuvre, en étroite collaboration avec les communautés, afin de s'assurer que les objectifs du Projet en termes de bénéfices pour la biodiversité sont atteints.

Le suivi applicable aux phases de pré-construction, de construction et d'exploitation du Projet aura pour but d'évaluer les impacts résiduels du Projet sur la chasse et le commerce du gibier et de mesurer l'efficacité du programme d'atténuation et d'indemnisation, ce qui permettra de modifier le programme si nécessaire sur la base des résultats du suivi.

Des indicateurs de performance facilement mesurables et applicables au contexte guinéen seront identifiés par l'équipe de spécialistes en charge du volet viande de brousse afin de suivre l'évolution de l'activité de chasse ainsi que la consommation et le commerce du gibier au cours des différentes phases du Projet. Le programme de surveillance devra cibler les zones de protection intégrale qui seront reconnues pour leur importante biodiversité et leurs espèces d'intérêt pour la conservation.

Le programme de surveillance sera conçu sur la base d'une solide mise à jour des dynamiques biologiques et sociales de la chasse et du commerce de la viande de brousse. La mise en œuvre devra être coordonnée par une équipe mixte composée d'experts internationaux et seniors associés à une équipe technique nationale en étroite collaboration avec les associations de chasseurs et en coordination avec les autorités gouvernementales nationales et locales et, si possible, les ONG locales.

La gestion, le suivi et l'évaluation des EPC menacées par la chasse ou le commerce de la faune sauvage sont mis en œuvre par le biais du Plan de gestion de la faune prioritaire et du Plan de gestion des chimpanzés, dans le contexte du Cadre de suivi et d'évaluation du Projet.

Une série d'indicateurs pour le suivi des caractéristiques de la biodiversité a été identifiée, conformément au système d'évaluation État-Pression-Réponse.

Les indicateurs d'état de la biodiversité sont liés à l'état de cet élément (biodiversité).

Il existe deux principaux indicateurs 'd'état' pertinents pour la gestion, l'atténuation et le suivi des caractéristiques de la biodiversité:

- **Superficie** ou **état** d'un habitat donné
- **Zone d'occupation** ou **population** d'une espèce ou d'un habitat donné

Les indicateurs de pression sont liés à l'ampleur de l'impact ou des impacts. Voici quelques exemples d'indicateurs de pression relatifs à la chasse à la viande de brousse et au commerce de la faune sauvage:

- Examen/surveillance des classes d'âge des dents pour tout type d'animal capturé et trouvé soit au niveau du village, soit sur les marchés de viande de brousse. Principalement des ongulés (Guib harnaché (*Tragelaphus scriptusi*), céphalophes) et de grands rongeurs (Aulacode (*Thryonomys swinderianus*), Athérure (*Atherurus africanus*) et Porc-épic à crête (*Hystrix cristata*)) mais aussi des primates.
- Nombre de douilles découvertes.
- Nombre de coups de feu enregistrés.
- Nombre de pièges à fil de fer découverts.
- Nombre d'armes saisies.
- Nombre de patrouilles anti-braconnage.
- Nombre de braconniers arrêtés.
- Nombre de fouilles de véhicules révélant la présence de viande de brousse ou de parties d'animaux.
- Cartes des camps de chasse et de viande de brousse.
- Prix de la viande de brousse.

Les indicateurs de réponse, ou indicateurs clés de performance (ICP), sont liés aux mesures de contrôle de la gestion du commerce de la viande de brousse et de la faune sauvage (voir la section 4) et sont utilisés pour surveiller la mise en œuvre de ces actions.

En combinaison avec les indicateurs d'état et de pression, cela permet de contrôler l'efficacité des activités de gestion et d'atténuation.

Les indicateurs de réponse pour la gestion de la faune prioritaire de la mine sont présentés dans le tableau 6.1. Les indicateurs d'état et de pression sont décrits dans le Plan de suivi et d'évaluation I0016-6370-H-REP-00034.

Tableau 6.1 Indicateurs de réponse pour la gestion de la faune prioritaire

Mesure de contrôle (voir le tableau 4.1)		Indicateur clé de performance (réponse)	Cible	Moyens de vérification	
A	<p>Activités des travailleurs de la construction</p> <p>Veiller à ce que des contrôles stricts soient identifiés et mis en œuvre pour gérer la participation du personnel du Projet dans la chasse à la viande de brousse et le commerce de la faune sauvage.</p>	BushA1	Pourcentage de travailleurs de la construction ayant suivi une formation d'initiation spécifiquement sur la chasse à la viande de brousse et le commerce de la faune sauvage dans les trois mois suivant leur recrutement.	100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les registres de formation des employés et la documentation SSEC • Vérifier les rapports d'incidents
		BushA2	Pourcentage de travailleurs de la construction ayant suivi une formation de rappel périodique spécifiquement sur la chasse à la viande de brousse et le commerce de la faune sauvage sur une base semestrielle au cours de la construction.	100 %	
		BushA3	Incidents liés à la viande de brousse et/ou d'autres produits issus d'animaux sauvages en possession de travailleurs.	0	
B	<p>Patrouilles de sécurité et de lutte contre le braconnage</p> <p>S'assurer que le personnel de sécurité et les gardes forestiers anti-braconnage sont recrutés, formés, équipés et déployés dans les zones et sur les routes contrôlées par le Projet.</p>	BushB1	Pourcentage de points de contrôle de sécurité et de patrouilles anti-braconnage établis avant la construction.	100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier la mise en œuvre • Vérifier les dessins de conception du Projet et confirmer leur respect sur le terrain
		BushB2	Pourcentage des tâches identifiées dans la description du rôle du protocole de sécurité/anti-braconnage qui sont accomplies avec succès pendant la construction.	100 %	<p>Vérifier:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de mesures de contrôle par le biais d'un protocole de sécurité/anti-braconnage • Efficacité des mesures de contrôle par le biais d'inspections périodiques
		BushB3	Nombre d'infractions enregistrées au Code de conduite du Projet et/ou aux conditions contractuelles relatives à la chasse à la viande de brousse et au commerce de la faune sauvage.	0	<p>Vérifier:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de patrouilles de sécurité • Mise en œuvre de procédures de signalement d'incidents et de sureté • Documentation SSEC à jour

Mesure de contrôle (voir le tableau 4.1)		Indicateur clé de performance (réponse)		Cible	Moyens de vérification
B	<p><u>Patrouilles de sécurité et de lutte contre le braconnage</u> S'assurer que le personnel de sécurité et les gardes forestiers anti-braconnage sont recrutés, formés, équipés et déployés dans les zones et sur les routes contrôlées par le Projet.</p>	BushB4	Pourcentage du personnel de sécurité et de lutte contre le braconnage ayant suivi une formation spécifique sur la chasse à la viande de brousse et la lutte contre le braconnage après le recrutement et avant le déploiement.	100 %	<ul style="list-style-type: none"> Vérifier les registres de formation des employés et la documentation SSEC
		BushB5	Pourcentage du personnel chargé de la sécurité et de la lutte contre le braconnage ayant suivi une formation de rappel spécifique semestrielle sur la chasse à la viande de brousse et la lutte contre le braconnage pendant la construction.	100 %	
D	<p><u>Collaborer avec le gouvernement pour mettre en œuvre le PG FC du PdF afin de gérer efficacement la chasse à la viande de brousse dans la FC.</u> Appuyer le contrôle de la chasse au sein de la FC du PdF, en accord avec le PG PdF du gouvernement.</p>	BushD1	Progrès de la mise en œuvre de la gestion du PdF.	au moins 75 %	<p>Vérifier:</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du PG FC du PdF Efficacité des mesures de contrôle par le biais d'inspections périodiques
		BushD2	Résultat de l'évaluation OSEG (METT - Management Effectiveness Tracking Tool, un outil du WWF et de la Banque mondiale permettant de suivre l'efficacité de la gestion des zones protégées).	80 % (résultat METT max. 93 points)	<p>Effectuer une évaluation indépendante avec l'OSEG</p>
		BushD3	Résultat de l'évaluation réalisée avec l'OSEG (outil de suivi de l'efficacité de la gestion des zones protégées, METT) après 4 ans.	100 % (résultat METT max. 93 points)	

7 Vérifications et mesures correctives

7.1 Gestion du changement

Évaluer et consigner toute modification de la conception, de l'infrastructure et de l'exploitation de la mine susceptible d'avoir un impact sur la biodiversité, dans le cadre d'un processus formel de gestion du changement qui donne la priorité aux possibilités d'éviter, réduire, restaurer ou compenser.

7.2 Évaluation de la conformité et mesures correctives

Comme décrit dans la section 5.1 de ce plan, le gestionnaire de SSEC est chargé de veiller à ce que les méthodes, les mesures d'atténuation, les inspections et les rapports sont menés conformément à ce plan.

Rio Tinto Simfer mettra en place un processus de signalement interne des cas de non-conformité dans le cadre de la surveillance environnementale. Le personnel du projet et les entrepreneurs seront informés de toute non-conformité et des mesures correctives seront prises.

7.3 Examen de l'efficacité du plan

Rio Tinto Simfer mettra en place un processus d'examen annuel afin d'évaluer la pertinence, l'adéquation et l'efficacité de ce PGDNM. Comme indiqué ci-dessus, tout changement important dans les éléments du projet (par exemple, les infrastructures critiques de gestion des déchets), y compris les procédures opérationnelles et les normes du projet, nécessitera des mises à jour ou des révisions programmées du PGDNM. Les examens et les révisions du PGDNM doivent intégrer ces changements et être dirigés par le directeur général ou le gestionnaire de SSEC.

At a minimum, updates/revisions to the NMWMP will be submitted to AGEE/MEDD as part of applications for annual renewal of applicable Certificates of Environmental Conformity (CCEs) for the Simandou Project

7.4 Programme provisoire d'audit et d'inspection

Un programme provisoire d'audit et d'inspection concernant la gestion de la chasse à la viande de brousse et le commerce de la faune sauvage est défini dans le tableau 7.1 ci-dessous.

Tableau 7.1 Programme provisoire d'audit et d'inspection

Type d'audit	Description	Responsabilité	Fréquence
Inspection HSE du site	Inspection à l'aide d'une liste de contrôle des zones de construction pour vérifier la conformité avec les mesures de contrôle et les exigences procédurales.	Entrepreneur	Hebdomadaire
Audit interne	Mise en œuvre des mesures de contrôle du Plan de gestion de la viande de brousse (voir la section 4 du présent plan).	Entrepreneur	Tous les six mois
Audit interne	Mise en œuvre des mesures de contrôle du plan de gestion de la viande de brousse.	Entreprise	Tous les six mois
Audit externe	Audit externe de la conformité du Projet avec la norme de performance 6 de la SFI.	Tierce partie (SFI, GoG)	Annuel
Système de gestion SSEC et normes de performance de Rio Tinto	Conformité du Projet à la norme du système de gestion SSEC et aux normes de performance SSEC de Rio Tinto. Programme d'audit de conformité HSE de l'entreprise Rio Tinto.	Rio Tinto	Annuel

La solution Rio Tinto Business est utilisée pour enregistrer les résultats des audits internes et externes, ainsi que les actions et incidents qui y sont liés.

8 Rapports et archivage des informations

8.1 Rapports

Les rapports de l'entrepreneur à la société doivent être établis conformément au tableau 8.1 ci-dessous.

Tableau 8.1 Rapports de l'entrepreneur à la société

Rapport	Description	Responsabilité	Fréquence
Rapport sur l'état d'avancement du site	Détails de tous les incidents, presque-incidentes et non-conformités de SSEC liés aux travaux. Actions en cours et clôturées au cours de la période de référence.	Entrepreneur	Hebdomadaire
Rapport mensuel de SSEC	Informations applicables à la gestion de la viande de brousse : <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de performance de SSEC : statistiques et incidents de la période de référence et cumulatifs (mois, cumul annuel et depuis le début du Projet). Autorisations et exigences en matière de rapports réglementaires. Réalisations et activités d'assurance du SSEC. Rapports au gouvernement de Guinée. Résultats de la surveillance prescrite à la section 6. Progrès réalisés par rapport aux indicateurs de performance applicables au cours de la période couverte par le rapport (section 6). 	Entrepreneur	Mensuel
Registres d'inspection du site et plans d'audit	Inspections de sites et rapports d'audit entrepris dans le cadre du contrôle et de l'examen des normes de SSEC, en fournissant une indication de la conformité/non-conformité et des mesures prises, ainsi que de l'amélioration continue.	Entrepreneurs	Conformément au calendrier d'audit
Rapports au gouvernement de Guinée	Rapports exigés par toutes les autorisations reçues du gouvernement.	Entrepreneur	Mensuel
Rapport annuel SSEC du Projet	Résumé de la performance de SSEC de l'entrepreneur sur le Projet, en consolidant (mais sans s'y limiter) les exigences du rapport mensuel SSEC.	Entrepreneur	Annuel (à chaque anniversaire de la date du contrat)

9 La période d'exécution et le coût

La période d'exécution et le coût de la mise en œuvre figurent à l'annexe 4 du PGES.

10 Références

Bruguière, D., Magassouba, B. 2009. Afr. J Ecol. 44, 630-639.

Colyn, M., Dufour, S., Condé, P.C., Van Rompay, H. 2005. *L'importance des petits carnivores dans la chasse à la viande de brousse en forêt classée de Diécké, Guinée*. 1er symposium international sur la recherche et la gestion du carcajou.

Dufour, S. 2001. *Etude préliminaire de la chasse et de la commercialisation du gibier dans la Réserve de Biosphère des monts Nimba – rapport d'étude Sylvatrop/CEGEN*.

Dufour, S. 2002, *Étude de la chasse villageoise et de la filière viande de brousse dans la forêt classée de Diécké, rép. de Guinée – rapport d'étude GFA/Terra System / Centre Forestier de N'Zérékoré*.

Dufour, S. 2006. *Projet Chasse et Filière viande de brousse au Mont Nimba*. Rapport Final, Fauna & Flora International.

Dufour, S. 2013. *Étude de la chasse et de la filière gibier dans le corridor de chemin de fer du Projet Simandou / Rio Tinto*. Rapport d'étude SNC LAVALIN/RIO TINTO.